

Culture : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

A renvoyer impérativement avant le MARDI 04 JANVIER 2022

Intitulé de l'action :

Montant de la subvention demandée :

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, à travers le soutien qu'elle apporte aux associations, veut apporter son aide financière en subventionnant des manifestations se déroulant sur le territoire. Cependant la CCPA ne participe pas au financement du fonctionnement des associations.

La manifestation doit permettre de répondre aux critères d'attribution mettant en avant l'intérêt communautaire (attractivité et valorisation du territoire, développement social, intérêt culturel et impact économique) Ces subventions étant soumises à l'appréciation des élus communautaires, elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante, et obéissent aux critères d'attribution.

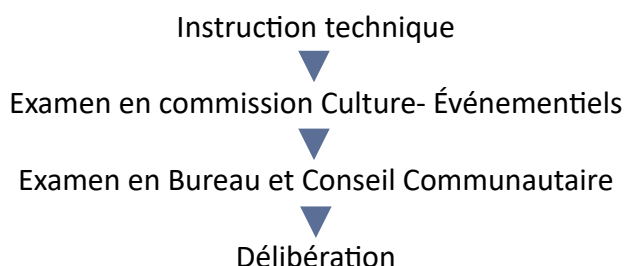
Liste des critères d'éligibilité :

- Remise dans les délais d'un dossier complété (avec toutes les pièces annexes) selon le formulaire
- Soutien aux actions, manifestations et événements spécifiques dans le domaine culturel (Festivals, concerts, expositions, spectacles)
- Portée du rayonnement à minima intercommunal voire régional ou national.
- Action contribuant à la promotion et la valorisation du territoire de la Plaine de l'Ain.
- Impact local de la manifestation (retombées économiques pour le territoire).
- Déroulement de l'action, de la manifestation ou de l'évènement sur le territoire de la Plaine de l'Ain ou majoritairement sur ce dernier.

Certaines demandes sont automatiquement rejetées :

- Sorties et voyages scolaires
- Fêtes d'écoles
- Fonctionnement des bibliothèques et ludothèques
- Fêtes communales, intervillage...
- Fonctionnement des associations
- Toutes manifestations ne se déroulant pas sur le territoire

Une fois la demande reçue dans les délais, le dossier sera présenté et validé à plusieurs échelons



Fiche d'identité

ASSOCIATION :

Nom complet :

Adresse :

Téléphone

Courriel :

Date de création de l'association (publication au Journal Officiel) :

Date de déclaration en préfecture :

N° d'immatriculation en préfecture

N° SIRET obligatoire :

APE ou NAF :

RESPONSABLE :

Nom :

prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone

Courriel :

PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE SUBVENTION (si différente du responsable)

Nom :

prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone

Courriel :

| | | |
|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Nombre d'adhérents : | Nombre de bénévoles actifs : | Nombre de salariés : |
|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441- 6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier

Première demande Renouvellement

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE VOTRE ASSOCIATION

Actions, publics concernés, partenariats, ...:

DÉTAILS DE L'ACTION CONCERNÉE PAR LA DEMANDE DE SUBVENTION

(faire une demande par action en photocopiant cette page au besoin)

Personne chargée de l'action :

Intitulé de l'action :

Lieu et date :

Objectifs de l'action et ses impacts intercommunautaires :

Contenu de l'action et public ciblé :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

| CHARGES DIRECTES | Montant | RESSOURCES DIRECTES | Montant |
|--|---------|---|---------|
| 60 - Achats | | 70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | |
| Prestations de services Achats et fournitures Autres fournitures | | Résultat | |
| Résultat | | 74 – Subventions d'exploitations | |
| 61 – Services extérieurs | | Préciser le(s) organismes sollicité(s) : | |
| Location Entretien et réparation Assurance Documentation | | Fonds européens, Région, Département(s), Communauté de communes | |
| Résultat | | Commune(s) | |
| 62 – Autres services extérieurs | | CC-Plaine de l'Ain : | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, mission Services bancaires, autres | | Organismes sociaux, autres établissements publics, Aides privées... | |
| Résultat | | Résultat | |
| 63 – Impôts et taxes | | | |
| Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes | | | |
| Résultat | | | |
| 64 – Charges du personnel | | 75 – Autres produits de gestion courante | |
| Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel | | Dons manuels ou legs | |
| Résultat | | Cotisations | |
| 65 – Autres charges de gestion courante | | Résultat | |
| 66 – Charges financières | | 76 – Produits financiers | |
| 67 – Charges exceptionnelles | | 78 – Reprises sur amortissements et provisions | |
| 68 – Dotation aux amortissements | | | |
| TOTAL DES CHARGES | | TOTAL DES PRODUITS | |
| Contributions volontaires | | | |
| 86 – Emplois des contributions volontaires en nature | | 87 – Contributions volontaires en nature | |
| Secours en nature | | Bénévolat | |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations | | Prestation en nature | |
| Personnel bénévole | | Résultat | |
| TOTAL | | TOTAL | |
| La subvention de€ représenterait% du total des produits : | | | |
| (montant attribué/total des produits) * 100 | | | |

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION (si différent de l'action)

| DETAIL DES COMPTES | | Résultat du Dernier exercice Connu 20..... | Budget Prévisionnel De l'année 20..... | |
|----------------------------------|---|--|--|--|
| PRODUITS | Cotisations des adhérents | | | |
| | Subventions | Région(s): | | |
| | | Département(s): | | |
| | | Communauté (s) de Communes : | | |
| | | Commune(s) (précisez) : | | |
| | | | | |
| | | Organismes sociaux (à détailler) : | | |
| | | | | |
| | | Fonds européens : | | |
| | | ASP (emplois aidés) : | | |
| | | Autres subventions (précisez) : | | |
| | | | | |
| | Recettes provenant des activités : | | | |
| | Produits financiers | | | |
| Autres produits : | | | | |
| Contributions en nature : | | | | |
| TOTAL DES PRODUITS (a) | | | | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| CHARGES | Frais divers (achats, locations, fournitures, entretien...) à détailler : | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| CHARGES | Charges de personnel | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | Frais financiers | | | |
| | Autres charges : | | | |
| Charges supplétives (mise à disposition) : | | | | |
| TOTAL DES CHARGES (b) | | | | |
| RESULTAT (a-b) | | | | |
| Réserves financières au 31.12 de l'année N-1 : | | | | |
| Trésorerie au 31.12 de l'année N-1 : | | | | |

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
-
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
-
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
-
- Demande une subvention de :€
-
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (fournir 1 justificatif RIB) :

Fait, le

à

Signature

ATTESTATION

Conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 € sur trois exercices.
-
- Atteste faire apparaître, pour chaque action ou manifestation subventionnée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, son logo et utiliser les supports de communication prévus à cet effet.

Fait, le _____ à _____

Signature

Objet de cette fiche :

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200 000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

Comment remplir cette fiche ?

- Cas 1 : l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut-être attribuée par arrêté ou convention.
- Cas 2 : l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans : le représentant légal porte sur cette page la mention « non concernée » ou la barre ou la raye manuellement en portant un trait diagonal, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publics de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges fiscales et sociales) attribuées par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Le pouvoir du représentant légal de l'association au signataire, si le présent dossier n'est pas signé par celui-ci.
- Les statuts régulièrement déclarés en un seul exemplaire + récépissé de la préfecture ou sous-préfecture (si première demande à la CCPA ou si modifiée depuis demande année n-1)
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration et/ou du bureau, ...)
- L'attestation de numéro SIRET + un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Les comptes approuvés, le bilan financier de l'année écoulée de l'association et éventuellement de la manifestation subventionnée en année n-1
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le plus récent rapport d'activité approuvé de l'association et éventuellement de la manifestation subventionnée en année n-1
- Le budget prévisionnel de l'association et de la manifestation pour laquelle la demande de subvention est déposé (cf. dans dossier à compléter ou sinon à fournir en pièces annexes)